

SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

**« Préfiguration d'un SCOT rural :
accompagnement du Pays Midi-Quercy vers
l'élaboration d'un Schéma de Cohérence
Territoriale »**

**VISITES SUR SITE ET ECHANGES AUTOUR DU PROJET
DE SCOT**

8 JUIN 2012

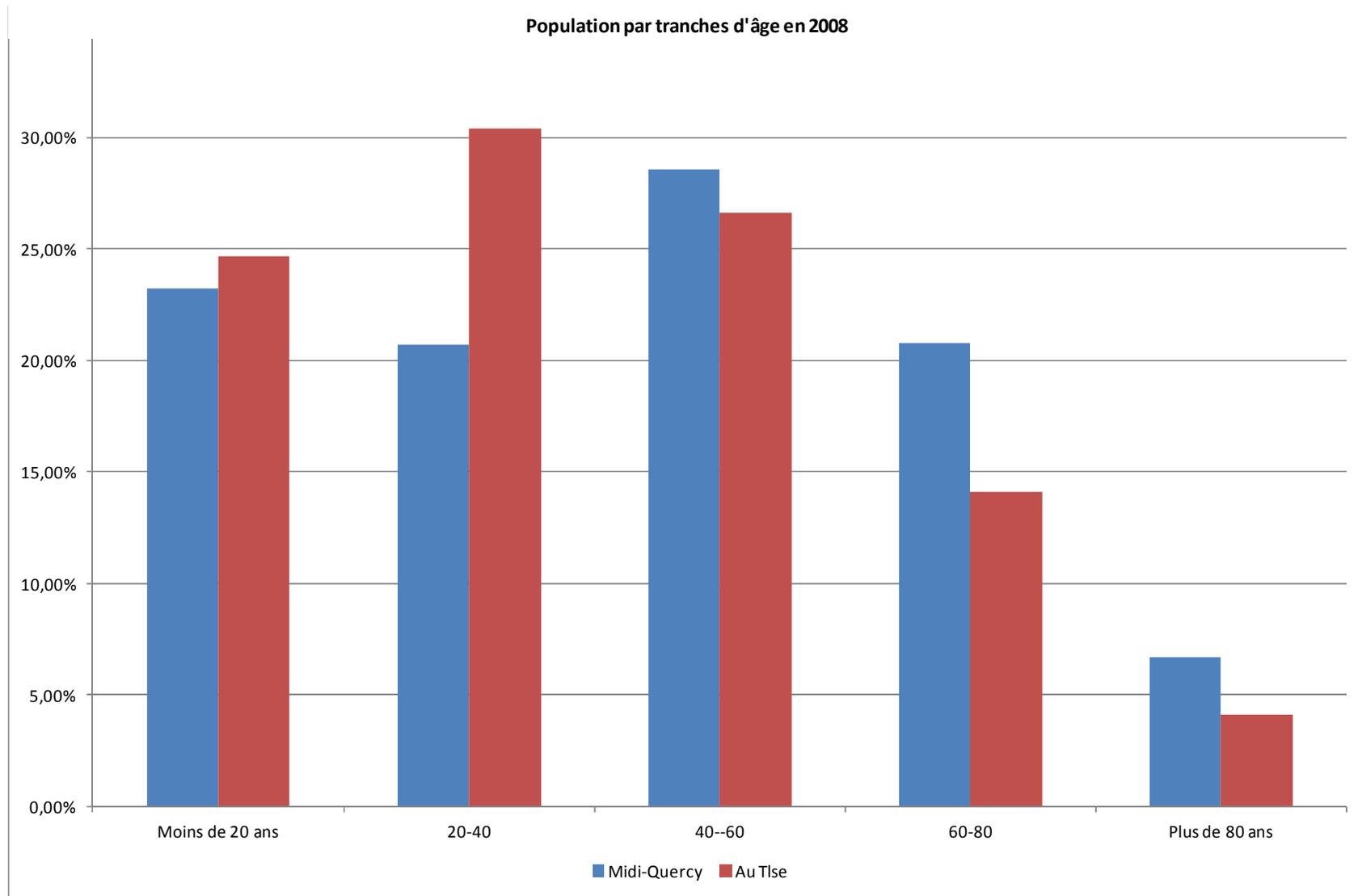
- Quelques éléments de diagnostic
- Exemples d'orientations dans les SCOT

Quelques éléments de diagnostic

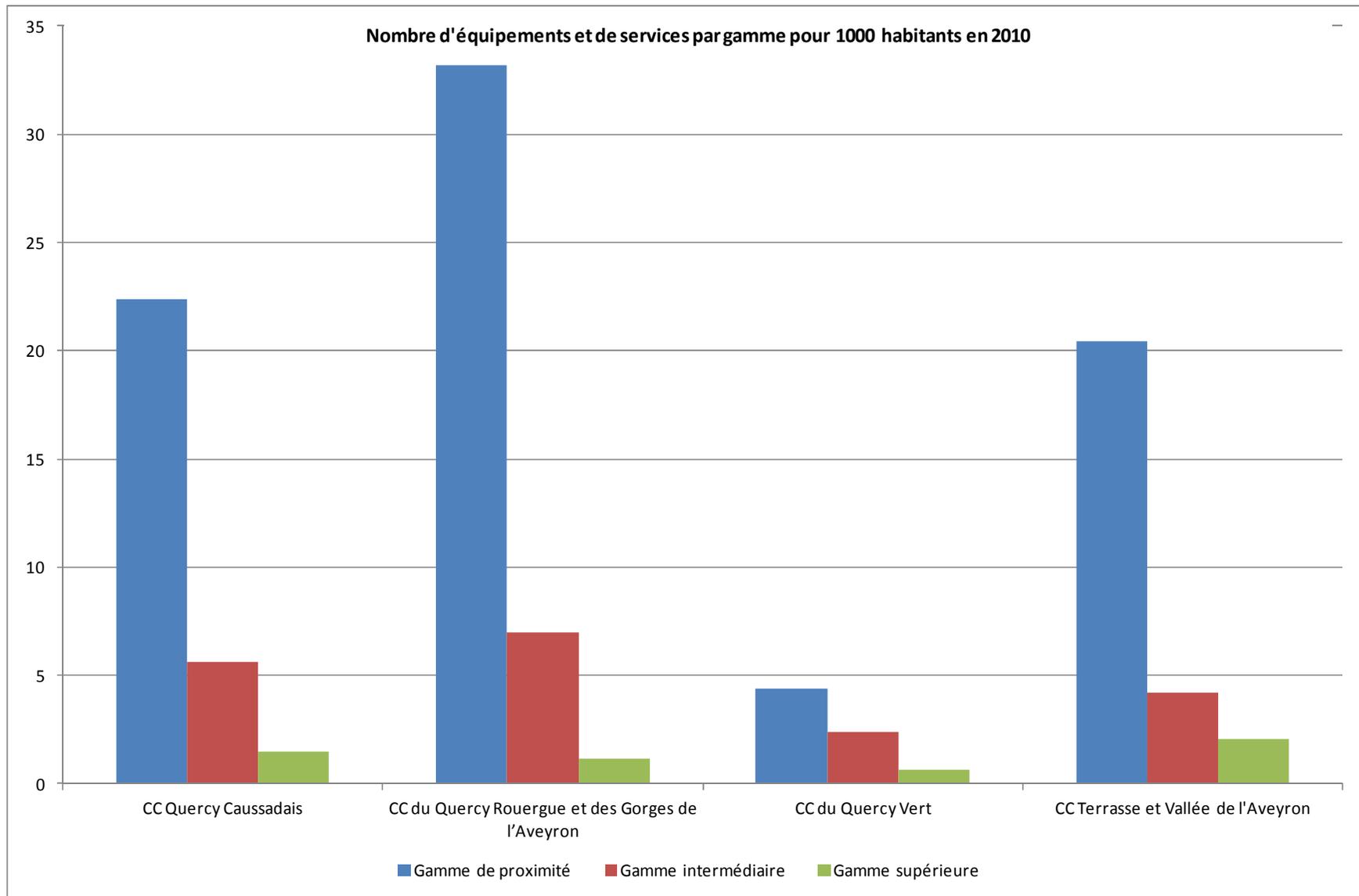


Quelques éléments de diagnostic

☐ La structure par âge de la population



Quelques éléments de diagnostic



Exemples d'orientations dans les SCOT



Une nouvelle approche de la proximité

❑ Equipements/services/commerce et la notion de proximité:

- ✓ Une offre globale qui doit satisfaire les besoins de la population mais qui doit permettre aussi d'impulser une politique d'attractivité du territoire, générateur d'emplois productifs et non-productifs
- ✓ Une réflexion indispensable sur la répartition et la localisation des équipements, leurs complémentarités éventuelles voire leurs synergies (à travers par exemple l'élaboration d'un schéma intercommunal ou de Pays)
- ✓ Toute nouvelle opération urbaine doit être l'occasion d'engager une réflexion sur ses modalités d'intégration à la ville existante (principe de mixité sociale et urbaine) et son impact sur le développement de la commune (accueil d'une nouvelle population permettant de pérenniser le tissu commercial, les services publics ou encore le maintien d'une classe)
- ✓ L'anticipation et l'adaptation des équipements et de l'habitat par rapport à l'enjeu du vieillissement de la population, qui peut apparaître en premier lieu comme une contrainte mais également comme une opportunité non négligeable en terme d'emplois (même peu qualifiés)

❑ Quel approche possible dans le Document d'Objectifs et d'Orientations (DOO) d'un SCoT?

- ✓ La définition préalable d'un maillage territorial entre les pôles identifiés (urbains, relais, ruraux/proximité)
- ✓ Une offre de proximité (équipements, commerces, artisanat, services) en lien avec les besoins de la population ainsi que de l'évolution/seuil démographique
- ✓ La prise en compte du vieillissement de la population dans les politiques publiques (structures d'accueil, adaptation de l'habitat, services à la personne vecteur d'emplois)

➤ **Comment assurer un maillage équilibré et l'attractivité des pôles ruraux/de proximité?**

❑ **Un accès « équitable » aux équipements et services publics**

SCoT du Pays de Morlaix

Rendre le territoire accessible à tous :

*« Renforcer et prendre en compte lors de la réalisation de nouveaux équipements **l'accessibilité pour tous aux services publics au sein des territoires d'équilibre** (maisons médicales, maison des services publics par exemple). »*

SCoT du Pays de Gex

Localiser les équipements et les services en fonction de l'armature territoriale :

*« Afin de mettre en œuvre les orientations du SCOT, les communes pourront mener une réflexion commune sur le portage et la localisation des différents services et équipements publics afin d'aboutir à l'élaboration **d'un schéma des services et équipements au public.** »*

❑ **Une offre adaptée en équipements et services de proximité**

SCoT du Pays de Redon et Vilaine

Pérenniser le maillage des bourgs ruraux :

*« La croissance démographique des bourgs ruraux soutenue par le SCoT (+ 9 000 habitants supplémentaires en 20 ans) doit maintenir leur attractivité et permettre à certains d'**atteindre des seuils critiques** pour le développement d'un commerce de proximité ou d'écoles. »*

Une offre de services, de commerces et d'équipements territorialement équilibrée :

*« Chaque territoire de proximité défini dans le PADD, doit disposer d'une **offre adaptée en équipements, commerces et services:***

- Par le maintien d'une offre en équipements, commerces (achats quotidiens) et en services sur les bourgs ruraux ;

- Par un maillage d'équipements, commerces (achats occasionnels) et de services de proximité prenant appui sur les pôles relais ;

- Par une offre d'équipements, commerces (achats exceptionnels) et de services structurants »

➤ Comment pérenniser et développer le commerce et l'artisanat au cœur des bourgs-centres?

❑ Le maintien du « petit commerce » et/ou d'une locomotive commerciale

SCoT du Grand Douaisis

Maintenir l'armature commerciale de proximité :

« En centre-ville / centre bourg, l'offre **commerciale locomotive** (surface alimentaire ou enseigne nationale) doit être maintenue au cœur des centralités pour maintenir une desserte de proximité. »

SCoT Sud Toulousain

Lutter contre l'évasion commerciale / prescription n°47 :

« Les documents d'urbanisme des communes identifiées comme **pôle commercial de proximité** favorisent préférentiellement le maintien et le développement de commerces de détail et de surfaces commerciales non soumises à autorisation commerciale dans leur centre bourg qu'ils identifient. »

❑ L'artisanat, un complément indispensable au commerce

SCoT du Pays de Lorient

Répondre aux pratiques de vie des habitants / préconisations :

« Pérenniser le commerce et l'artisanat traditionnels (sédentaires, non sédentaires) de proximité. Assurer les conditions d'**accueil des activités artisanales** dans un souci de réponse à une clientèle de proximité. »

❑ L'accueil de nouvelles activités pour un renforcement de l'offre de proximité

SCoT du Pays de Gex

Le déploiement des activités artisanales et de services de proximité :

« Le SCOT laisse la possibilité à chacune des communes d'**accueillir un site de proximité**, de moins de 2 ha, afin de conserver un ancrage local à une activité artisanale. Ceci n'est toutefois envisageable qu'à la condition stricte que ce site soit prévu en continuité immédiate des zones urbanisées. »

➤ Comment favoriser la mixité au cœur des villages et des nouvelles opérations?

❑ L'articulation nécessaire entre habitat, services et équipements

SCoT du Grand Douaisis

Assurer une mixité fonctionnelle :

« Les documents d'urbanisme locaux doivent mettre en œuvre les conditions de la **diversité des fonctions urbaines dans leur règlement** (habitat, activités, équipements) dans les quartiers résidentiels existants ou futurs. Les opérations nouvelles destinées à l'habitat doivent prendre en compte les besoins en matière d'espaces publics, de services et d'équipements. »

SCoT du Pays de Lorient

Les projets nécessaires à la proximité des services culturels, sportifs et de loisirs/ prescriptions :

« Une implantation au centre des communes et des quartiers est à privilégier lorsque ces équipements peuvent être des **facteurs d'animation de la vie locale**. »

❑ L'enjeu de l'emploi productif et de proximité

SCoT du Pays de Lorient

Développer la mixité habitat-travail dans les centres et les quartiers/ prescriptions :

« **L'emploi doit être présent dans le tissu urbain constitué**. Lorsque celui-ci est à dominante d'habitat, il ne doit pas exclure l'implantation d'activités et de services. Des procédures adaptées (ZAC, ZAD, emplacements réservés...) peuvent être mises en œuvre dans les opérations d'urbanisme des secteurs d'habitat existants ou futurs, pour répondre aux **besoins en activités de proximité** identifiées par le diagnostic du PLU. »

➤ Quelle(s) politique(s) pour une prise en charge active du vieillissement de la population?

❑ Des besoins à anticiper en terme d'équipements et services adaptés

SCoT du Pays de Gex

Anticiper le vieillissement de la population :

« Le territoire est actuellement peu équipé pour l'accueil des personnes âgées. Afin de répondre à la demande actuelle et future, le SCOT préconise de :

- soutenir le **maintien à domicile** des personnes âgées ou à mobilité réduite
- renforcer les structures d'accueil existantes
- favoriser la création de **structures d'accueil pour personnes âgées ou dépendantes**

Dans un souci de cohésion sociale, le développement de liens intergénérationnels sera systématiquement recherché lors de la réalisation de nouveaux équipements ou de l'extension des équipements existants, ainsi que dans les nouveaux programmes de logements. »

❑ L'intégration nécessaire dans la politique de l'habitat

SCoT du Grand Douaisis

Assurer un meilleur équilibre social de l'habitat :

« Le phénomène de vieillissement de la population et la prise en compte des personnes à mobilité réduite doivent être intégrés dans la politique globale de l'habitat, **en adaptant les logements existants et en favorisant la construction de logements adaptés et accessibles**, situés à proximité des pôles d'équipements et de services de proximité. »

SCoT de Guingamp

Répondre aux besoins de populations spécifiques :

« Adapter ou créer des logements pour la population vieillissante ou handicapée, en particulier dans les centres bourgs, réaliser des **structures intermédiaires de petite taille**, réparties sur tout le territoire, en apportant les services nécessaires (maintien à domicile, transport, commerces de proximité, ...) »

PAYS MIDI-QUERCY: 120 km², 45 580 habitants, 49 communes

- **SCoT du Pays de Gex:** 440 km², 62 000 habitants, 27 communes
(approbation en juillet 2007)
- **SCoT de Morlaix Communauté:** 681 km², 65 000 habitants, 28 communes
(approbation en décembre 2007, révision en 2013)
- **SCoT de Guingamp:** 1113 km², 72 000 habitants, 65 communes
(approbation juin 2007)
- **SCoT Sud Toulousain:** 1291 km², 83 000 habitants, 99 communes
(document arrêté en octobre 2011)
- **SCoT du Pays de Redon et Vilaine:** 1536 km², 85 000 habitants, 55 communes, 3 départements
(approbation en décembre 2010)
- **SCoT du Pays de Lorient:** 591 km², 201 000 habitants, 24 communes
(approbation en décembre 2006)
- **SCoT du Grand Douaisis:** 481 km², 250 000 habitants, 65 communes
(approbation en décembre 2007)